

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, secrétaire de l'arrondissement de Montréal-Nord, que le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 12 NOVEMBRE 2019, à 19 h, à la salle Brignon-Dit-Lapierre située au 4243, rue de Charleroi, étudiera la demande de démolition partielle du bâtiment situé au :

- 3869, rue Monselet, Montréal-Nord;

PRENEZ AVIS ÉGALEMENT que toute personne intéressée peut se faire entendre au Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement au cours de cette réunion. Une période sera consacrée aux questions des citoyens relativement à cette demande de démolition ainsi qu'aux programmes préliminaires de réutilisation du sol proposés.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19-1) et au Règlement RGCA06-10-0010 régissant la démolition d'immeubles, **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les dix jours de la publication du présent avis ou à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, par courrier au 4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5 ou par courriel à marie-marthe.papineau@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 31 octobre 2019

La secrétaire d'arrondissement


Marie Marthe Papineau, avocate